



MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

Fiche de poste 2019/07_REP + ADJ SUP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Réf. : Courrier n° 13 208/MEJ/DGEE/DAPE du 15 mars 2019

N° de fiche de poste : 2019/07_REP + ADJ SUP	Poste : Adjoint supplémentaire en REP+
Descriptif et contexte du poste	Enseignant à temps complet affecté dans une école identifiée comme relevant du dispositif « Adjoint supplémentaire » (AS). L'enseignant affecté dans le cadre de ce dispositif "<i>Adjoint supplémentaire</i>" renforce l'encadrement pédagogique des écoles concernées. Cet emploi doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés des élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux indispensables à une scolarité réussie. L'intervention d'un AS au sein d'une école s'inscrit dans le temps afin d'obtenir des résultats quantifiables (évaluation, bilan, des acquisitions et des progrès des élèves concernés) par le biais d'indicateurs définis préalablement. Il inscrit son action dans le projet défini par l'école et validé par l'inspecteur de circonscription. En lien avec les requis des 6 priorités de notre REP+, son action prioritaire est la maîtrise de la langue sans négliger pour autant les mathématiques. Il peut intervenir en inter-degré école-collège. Il est membre de l'équipe sous la coordination pédagogique du directeur et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN. Évaluation : Les activités de l'enseignant affecté dans le dispositif "<i>Adjoint supplémentaire</i>" font l'objet d'un bilan annuel, quantitatif (élèves identifiés, nombre d'heures de chaque discipline dispensées aux élèves...) et qualitatif (effets sur l'amélioration des résultats scolaires, amélioration des scores aux évaluations nationales, amélioration de la fluidité des parcours...) L'enseignant intervient dans le courant de l'année en priorité sur certain niveau pensé en conseil de cycle et école. Les interventions nécessairement évolutives sont établies en fonction des besoins identifiés par l'équipe pédagogique dans le cadre du projet, en accord avec l'inspecteur de l'Education Nationale (une analyse diagnostic préalable sera effectuée). En cohérence avec l'action des enseignants titulaires des classes concernées, le maître supplémentaire : ▪ co-intervient dans la classe avec l'enseignant titulaire. ▪ prend en charge des groupes d'élèves en fonction des besoins identifiés. ▪ prend en charge la classe pour permettre à l'enseignant titulaire d'intervenir auprès d'élèves en difficulté. ▪ met en œuvre des modes d'organisation pédagogique qui diffèrent de

	l'organisation habituelle en classe. <u>Spécificités pour le poste à l'école de Avatoru</u> : L'école primaire de Avatoru est composée de 13 classes dont deux CP allégés et deux CE1 allégés, d'une direction déchargée et d'une enseignante spécialisée option E. Même si l'atoll de Rangiroa bénéficie de plusieurs rotations aériennes quotidiennes, le milieu insulaire des atolls des Tuamotu repose sur des spécificités qu'il convient d'appréhender avant tout engagement. Avantage spécifique : indemnités REP+.
Missions	L'objectif est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire et/ou d'y remédier. Il intervient selon des modalités définies par l'équipe pédagogique dans le cadre du projet validé par l'inspecteur de la circonscription concernée et en relation étroite avec les titulaires des classes concernées. L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance en premier lieu la maîtrise de la langue orale et écrite sans négliger les mathématiques incluant la méthodologie du travail scolaire
Connaissances et compétences requises	Le candidat devra être un enseignant confirmé ayant manifesté des compétences pédagogiques validées et ayant acquis une expérience de la gestion de la difficulté scolaire. Une attention particulière sera portée sur les points suivants : ▪ Les pratiques de différenciation sont le fondement de son champ d'intervention. ▪ Il disposera d'une expérience d'enseignement au cycle deux et démontrera son investissement dans le travail d'équipe et la prise en charge des enfants fragiles. ▪ Il aime travailler en équipe et sera force de proposition dans le cadre des priorités de son engagement. ▪ Il sera aussi amené à travailler étroitement avec l'équipe de circonscription. Il pourra être même un acteur principal sur un projet spécifique d'école (climat scolaire, projet lecture intra-classe, activités BCD...). ▪ Connaissances du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. ▪ Bonnes connaissances des diverses méthodes pédagogiques pour l'apprentissage des fondamentaux et des pratiques de différenciation pédagogique. ▪ Capacités à analyser sa pratique professionnelle. ▪ Capacités à mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de service. ▪ Capacité à travailler efficacement en équipe (sens de l'écoute, collaboration, analyse de pratiques). ▪ Adaptabilité. ▪ Dynamisme et disponibilité. ▪ Maîtrise des outils informatiques. ▪ Maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. ▪ Capacité à inscrire son action dans une programmation des enseignements au quotidien et dans la durée avec ses collègues. ▪ Capacité à analyser des caractéristiques des difficultés d'apprentissage. ▪ Capacité à concevoir des dispositifs d'évaluation et à analyser les productions des élèves.

	▪ Capacité à se former, à innover, et à mutualiser des pratiques efficaces.
Postes à pourvoir et rattachement administratif	<u>Postes vacants :</u> -1 poste à Avarotu-Rangiroa, circonscription n° 6 -1 poste à Vaiaha, circonscription n° 3 <u>Postes susceptibles d'être vacants :</u> -1 poste à l'école de Piafau, circonscription n° 3 -1 poste à l'école de Teroma, circonscription n° 3 -1 poste à l'école de Tiama'o, circonscription n° 3
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant : - Fiche de candidature (cf. Annexe 1) portant l'avis de l'IEN - Curriculum vitae. >Le <u>dossier complet</u> doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : brh1@education.pf). >Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats des îles passeront l'entretien par « skype ». > L'entretien se déroulera en deux temps : - exposé des motivations du candidat ; - questionnement de la commission. La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant - à la circonscription pédagogique : 1^{er} avril 2019, 16h00 - à la DGEE (Pôle PRH1) : 02 avril 2019, 16h00 <u>Date des entretiens</u> :Lundi 08 avril 2019 à partir de 8h30. <u>Lieu</u> : DGEE, site tuteraï tane